



**Déménagement au Spallis,
pour l'épisode 2, la direction persiste et signe :
le manque d'information, la précipitation et la
désorganisation seront bien au rendez-vous !**



L'annonce de la livraison des derniers étages du bâtiment n'aura échappée à personne. Cette très bonne nouvelle ne saurait toutefois masquer les manquements de la direction.

Depuis des mois, les organisations syndicales, et en premier lieu la CGT, interpellent la direction pour que soit communiquée aux agents une date prévisionnelle de livraison de ces étages, ainsi que le planning et les modalités d'emménagement dans ceux-ci. La plus récente de ces interpellations a été formulée lors du CSA du 28 mai 2026.

Quelles ont été les réponses apportées par la Direction ? Aucune ! Celle-ci s'enfermant au contraire dans un mutisme identique à celui qui a été le sien durant la première vague du déménagement.

Le résultat ? Les représentants du personnel ont été informés de cette livraison, et des modalités d'organisation du déménagement, quasiment en même temps que le reste des agents, 30 minutes plus tôt pour être exact.

Illustrative de la considération toute relative que la direction accorde aux représentants du personnel, cette démarche a pour conséquence de vider de toute substance le dialogue social, et, surtout, de mettre en difficulté les agents.

Informées si tardivement, les organisations syndicales ont en effet été privées de toute possibilité de jouer leur rôle de prévention.

Dès la première lecture des consignes fournies, il est pourtant apparu clair aux représentants de la CGT :

- **qu'aucune consigne, ni aucun planning n'était indiqué pour les agents partageant actuellement un bureau au même étage que leur bureau définitif** (brigades des secteurs des PS, de l'immobilier ou des agents BI par exemple) : doivent-ils improviser ? Doivent-ils déménager par leurs propres moyens ? **La Direction a-t-elle seulement conscience de leur situation ?**
- **qu'un calendrier aussi resserré ne peut que mettre en difficulté les agents** : à ce sujet, nous souhaitons bon courage aux collègues du secteur textile qui ont donc appris le vendredi 12/06, qu'ils recevraient le mercredi 17/06 (au plus tôt) les cartons qu'ils devront nécessairement faire le jeudi 18/06, jour de leur présence dans les locaux partagés, pour un déménagement prévu le lundi 22/06. Charge donc à eux de se libérer, pour s'adapter en urgence à ce calendrier qui leur est imposé au dernier moment ;
- **qu'aucune consigne, ni solution alternative n'est prévue pour les agents ayant pris des congés à cette période**, ceux-ci n'ayant eu aucun moyen d'anticiper cette situation ;
- **qu'aucune information précise n'est donnée aux agents quant au déroulé de leur jour d'emménagement** : leur présence est-elle requise, ou au contraire contre-indiquée ? Quand le matériel de travail sera-t-il prêt ? Quelles seront les modalités de livraison : bureau par bureau ou selon la nature des équipements (matériel informatique de l'ensemble des bureaux livré au même moment) ?
- **que juin est une période charnière dans le cadencement des agents vérificateurs**, et qu'il semble de nouveau qu'aucune prise en compte de l'impact de ce déménagement précipité ne soit prévue.

Force est de constater que l'épisode 2 s'inscrit donc dans la droite lignée de son prédécesseur : des informations transmises au dernier moment, traduisant une organisation précipitée, floue et incomplète, sans aucune prise en compte des agents et de leurs besoins.

Ça suffit ! La CGT exige que le rôle des représentants du personnel soit respecté et que les agents soient traités avec la considération qui leur ait dû